



Comité Départemental 77

Sport en Milieu Rural

TENNIS DE TABLE



Règlement CDSMR 77 Championnat de Tennis de Table 2017-2018

Ouverture du championnat.

Le championnat est ouvert à toutes les associations de Seine-et-Marne adhérentes à la F.N.S.M.R.

Règles du jeu.

Les règles du jeu sont les mêmes que celles en vigueur en F.F.T.T.

Les parties se déroulent en trois manches gagnantes de 11 pts.

Engagement des équipes.

Chaque association ayant engagée une ou plusieurs équipe(s), doit fournir, en début de saison, la liste nominative des joueurs de chaque équipe (6 joueurs maximum par équipe). Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule équipe **et ne peut en aucun cas en changer jusqu'à la fin de la seconde phase (sauf cas d'Extra Cf. article 12).**

Cette liste doit parvenir au C.D.S.M.R. 77 avant le **1er NOVEMBRE de la saison en cours.**

Si pour une équipe, la liste n'atteint pas 6 joueurs, il sera possible, jusqu'au 31 décembre de la saison en cours, de rajouter un joueur qui s'inscrit au club en cours d'année. Celui-ci ne devra pas être licencié en FFTT ou en UFOLEP. Il devra avoir un niveau inférieur ou égal au joueur le plus fort de l'équipe. Il faudra prévenir le responsable de la division concernée. Passée cette date, aucun autre joueur ne pourra évoluer dans le critérium et si la liste n'est pas reçue, les joueurs évoluant les premières journées seront considérés comme membres définitifs de chaque équipe.

Le championnat se déroulant en deux phases distinctes, il sera possible d'engager de nouvelles équipes avant le début de la deuxième phase.

Toute inscription d'équipe en début de saison est définitive pour les deux phases.

Droits d'engagement.

Chaque équipe participante doit s'acquitter des droits d'engagement dont le montant est fixé chaque année en début de saison. Pour la saison 2017-2018, elle est de **26 € par équipe.**

Engagement des joueurs.

Tout joueur doit être titulaire d'une licence SPORT EN MILIEU RURAL. Celle-ci doit être en règle (nom, prénom, date de naissance, certificat médical ...). Tout nouveau joueur n'ayant pas été inscrit sur « GESTAFFIL » au moins un jour avant son premier match (saison 2017-2018), n'est pas autorisé à participer aux rencontres. S'il joue quand même, les parties gagnées du joueur ne compteront pas et seront données à l'équipe adverse.

Pour les joueurs déjà licenciés lors de la saison précédente, si certains ont déjà participé à une ou plusieurs journée(s) ils ont jusqu'au 1er novembre pour faire valider leur licence. Dans le cas contraire leurs parties gagnées ne compteront pas et seront données à l'équipe adverse.

**Comité Départemental
du Sport en Milieu Rural 77**

Maison Départementale des Sports
12 bis rue du Président Despatys • 77000 Melun
Tél. : 01 60 56 04 26

page 1/5

www.sportrural77.org

Déroulement de la rencontre.

Les rencontres doivent être effectuées dans l'ordre indiqué sur la feuille de match. En accord avec les deux équipes, le double peut se jouer en dernier.

Les feuilles de match doivent être correctement remplies et de façon lisible avant chaque rencontre. Les résultats doivent être inscrits de façon soignée (niveaux ou classements, performances, nom, prénom, journée, lieu...).

ATTENTION, Certains joueurs ont un Classement en SMR différent de leur classement FTTT, pensez à indiquer votre classement SMR.

Les feuilles de match doivent être expédiées au **responsable de la division au plus tard le mardi** suivant la rencontre, cachet de la poste faisant foi. S'il ne la reçoit pas en temps et en heure, l'équipe recevant peut-être déclarée forfait. Si une irrégularité ou un incident intervient pendant la rencontre, le capitaine pourra s'il le désire, émettre des réserves ou des réclamations au dos de la feuille de rencontre. **Au bout de 3 forfaits dans la saison, l'équipe sera déclarée forfait général pour l'ensemble des matchs de la saison.**

Le responsable de division validera le résultat à la réception de la feuille de match.

En aucun cas, une personne n'étant pas responsable de la compétition, n'est autorisée à prendre une sanction ou toute autre initiative empêchant la rencontre de se dérouler.

Pour permettre le bon déroulement de la rencontre, l'équipe qui reçoit, doit disposer d'au moins deux tables en bon état. Elle devra en outre fournir les balles de la rencontre et offrir un pot de l'amitié à la fin du match.

En fin de rencontre, envoyer un message au responsable de poule afin que ce dernier puisse mettre le site à jour.

Double.

Pour le double, il est autorisé de faire jouer un autre joueur que les 3 joueurs inscrits sur la feuille de match sans l'autorisation du capitaine adverse. Ce quatrième joueur présent sur la liste nominative devra être indiqué sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Balle plastique uniquement.

La Balle en plastique est la seule balle qui sera autorisée pendant les rencontres cette saison. Il est mentionné dessus 40+. Ces balles sont exclusivement blanche il est donc interdit de porter un vêtement blanc lors des parties (CF article 17 Matériel et tenue de sport).

Envoi des résultats.

Les feuilles de match doivent être expédiées au **responsable de la division au plus tard le mardi** suivant la rencontre, cachet de la poste faisant foi. S'il ne la reçoit pas en temps et en heure, l'équipe recevant peut-être déclarée forfait.

En fin de rencontre, envoyer un message au responsable de poule afin que ce dernier puisse mettre le site à jour.

Pour informer les participants, si le responsable ne recevait pas la feuille de rencontre, la lettre « P » sera écrite sur le site devant l'équipe recevant la rencontre. Ce « P » signifie : « Pénalité, absence de feuille de rencontre » dans ce cas il faut que l'équipe recevant régularise cette situation dans les plus brefs délais.

IMPORTANT : Dans chaque division, Le résultat doit être communiqué par mail au responsable de la poule qui saisira lui même les résultats sur le site. Envoyez les résultats le plus tôt possible afin que le site puisse être mis à jour avant le tour suivant. **Une photo bien faite envoyée par internet suffit.**

Pour chaque envoi par mail, adressez une copie à Antoine KNOUPS.

Responsable SMR 1 : Pascal Cleray : montoistt@gmail.com tel : 06-01-96-28-55

Responsable SMR 2 : Christophe Chaniolleau : cc510185@orange.fr tel : 06-72-79-86-48

Responsable SMR 3 : David Bouvier : bouvier_david@hotmail.com tel : 06-66-65-21-77

Responsable SMR 4 : Olivier Chadefaux : chadefauxo@free.fr tel : 06-04-03-17-15

Responsable SMR 5 : Guillaume Picard : guillaume_picard@sfr.fr tel : 06-03-68-19-00

Mettre le coordinateur en copie : Antoine Knoups : antoine.k.ping@gmail.com tel : 06-23-48-65-55

Les scores seront validés sur le site par les responsables de poule après réception des feuilles de match.

Horaire des rencontres et retard.

Toutes les rencontres auront lieu le **vendredi soir vers 20H45**. La salle d'accueil doit être ouverte au maximum à **21h sauf cas exceptionnel (problème de disponibilité de la salle)**. En cas de retard, l'équipe se déplaçant devra prévenir l'équipe recevant la rencontre, **par correction** pour les personnes qui attendent. Si l'une des 2 équipes n'est pas présente **au plus tard à 21h30**, elle sera déclarée forfait.

En cas de retard d'une équipe, la rencontre doit impérativement commencer au plus tard à 21h45.

**Comité Départemental
du Sport en Milieu Rural 77**

Maison Départementale des Sports
12 bis rue du Président Despatys • 77000 Melun
Tél. : 01 60 56 04 26

page 2/5

www.sportrural77.org

Report et avancement de rencontre.

un seul report sera autorisé par équipe en cas de force majeure. Il est impératif d'en faire la demande au responsable de la division au plus tard le mercredi précédent la rencontre. C'est à l'équipe demandeuse d'en formuler la demande au responsable de la division concerné et de communiquer **obligatoirement** la date du report.

La rencontre doit être jouée avant la rencontre suivante dans le cas contraire l'équipe demandeuse sera déclarée forfait.

En revanche, les clubs peuvent s'arranger entre eux pour avancer la rencontre sans autorisation du responsable de division.

Une équipe peut jouer avec 2 joueurs au minimum sans être forfait ou faire jouer un titulaire et un extra.

Une équipe évoluant avec 2 joueurs concède 3pts (les 3 parties du joueur absent C ou Z) Chaque victoire est obtenue par le score de 11/00 11/00 11/00.

Si l'équipe recevant ne dispose pas de sa salle elle peut se déplacer chez l'équipe adverse en accord avec l'autre équipe et en avisant le responsable de division.

Joueur(s) Extra(s).

Un joueur Extra est un joueur qui vient compléter une équipe de niveau supérieur alors qu'il n'est pas inscrit dans cette équipe.

Néanmoins, ce joueur doit être inscrit dans la liste nominative (soit dans une équipe inférieure, soit dans la case Extra).

Une équipe peut disposer pour 2 rencontres par phase de joueurs extra. L'équipe a la possibilité de choisir ces Extras comme elle l'entend (4 joueurs évoluant 1 fois, 2 joueurs évoluant 2 fois, un joueur évoluant 4 fois...).

Tous les joueurs inscrits sur la liste nominative (cf. article 3) peuvent être une ou plusieurs fois « Extra » dans une équipe évoluant à un niveau supérieur.

Pour ce faire, il faut remplir les conditions suivantes :

1) Être titulaire d'une équipe évoluant dans une division inférieure. **Pour la dernière équipe**, il est impératif de noter les Extras sur la liste nominative car il n'y a pas d'équipe dans les divisions inférieures, **cependant les joueurs inscrits dans la liste « Extra » peuvent intégrer toutes les équipes.**

2) **Tout joueur faisant un Extra devra être d'un classement inférieur ou égal au plus petit classement des joueurs titulaires de l'équipe dans laquelle il va évoluer. Par journée, seul 1 extra par équipe est autorisé.**

3) IMPORTANT Il faut indiquer ce joueur en inscrivant la mention « EXTRA » devant son nom sur la feuille de rencontre.

Attention : Un joueur ne peut pas participer à deux rencontres comptant pour la même journée (pour les cas de matchs avancé ou reporté).

Déroulement du championnat.

Le championnat se déroule en poules de 7 ou 8 avec 7 tours en 1ère phase et 7 autres en 2nd phase.

Chaque phase se joue avec des rencontres uniques.

A l'issue de chaque phase les 3 2 premiers de chaque poule monteront en division supérieure et le 3 2 derniers de la poule descendront dans la division inférieure.

Les champions seront les premiers de chaque division SMR à l'issue de la seconde phase.

Qualification pour les play-offs.

RETABLISSEMENT DES PLAY-OFF CETTE SAISON.

Attention les Play-offs ne jouent aucune place dans les montées ou les descentes pour la saison suivante.

Dans toutes les divisions les équipes qualifiées doivent présenter des joueurs inscrits sur la liste nominative et ayant joués un minimum de trois journées (en simple ou en double) dans la division concernée. Pour être autorisé à participer à la journée finale ou aux barrages. En aucun cas, un extra ne peut participer à la finale ni aux barrages.

Attention : une équipe qualifiée pour les finales doit s'y présenter sous peine de perdre deux divisions la saison suivante.

Les premiers de chaque phase sont qualifiés pour les play-offs.

Cas particuliers : Si une même équipe fait 1er dans deux divisions différentes chaque phase, elle jouera les play-offs dans la division la plus élevée des deux. Dans ce cas l'équipe qui aura fait 2nd dans la poule ou à participer cette équipe sera repêchée pour les play offs. (CF ANNEXE 1)

En SMR 1 si c'est la même équipe remporte les deux phases, il l'y aura pas de play-off cette équipe sera championne.

Classements autorisés.

Les joueurs classés 5 à 14 inclus (SMR/UFOLEP/FFTT) peuvent participer en divisions SMR 1,2,3,4
Toutefois, Si le joueur obtient un classement (UFOLEP ou FFTT) supérieur à 14 en cours de saison, il est autorisé à finir la saison dans la division où il évoluait.

Particularité de la dernière division : en première phase seuls les joueurs classés 5 et 6 sont autorisés à évoluer dans cette division. Cependant, le jour de la rencontre l'équipe doit être composée d'au moins un joueur classé 5 jouant les simples et le double.

Cas exceptionnel pour la 2e phase :

Si une équipe dont un ou plusieurs joueurs ont un classement supérieur à 6 descend en dernière division, les joueurs sont tous autorisés à jouer sur cette phase.

Exemple :

En phase 1 Mouroux 6 (Classement des joueurs 5 5 7 8) descend de SMR 4 vers la SMR 5 .

La commission sportive n'empêchera aucun des joueurs de l'équipe à participer.

La règle imposant les classements 5 et 6 seul avec un seul 6 maximum (cf article 15 du règlement) n'est donc pas applicable en 2nd phase.

Tout joueur ayant un classement UFOLEP ou FFTT supérieur à 14 au début de la saison, ne peut évoluer au sein du championnat de Tennis de Table du CDSMR 77.

Un nouveau joueur qui n'a jamais fait de compétition en SMR, UFOLEP, FFTT sera 5 (500pts). Un ancien joueur de SMR (classé avant 2011) prendra l'équivalence en classement de son ancien niveau moins 2 niveaux.

Un ancien joueur classé (FFTT ou UFOLEP) qui reprend dans le championnat prendra son ancien classement ou pourra être évalué par la commission.

Le responsable du club doit demander à la commission de se prononcer sur un réajustement de classement mais ne peut en aucun cas le lui attribuer de sa propre initiative.

La commission se donne le droit de changer le classement d'un joueur avant le 31 décembre 2016 si ses performances ne sont pas conformes au classement au début de saison.

Points rencontres (average).

Comptage des points : toutes les parties ainsi que le double comptent 1 point (ce qui permet un total de 10 Points).

Pour le classement : rencontre gagné 3 Points

rencontre avec score nul 2 Points

rencontre perdu 1 Point

rencontre forfait 0 point pour le forfait, 3 points pour les adversaires.

En cas d'égalité de points victoire, l'équipe ayant remporté le plus de parties durant les sept tours de la phase sera devant. Si de nouveau, une égalité survenait, le point average particulier, entre ces deux équipes sera pris en compte.

Matériel et tenue de sport.

Une tenue sportive est exigée (Short conseillé, survêtement toléré). Les chaussures de sport sont obligatoires. **Les maillots de couleurs blanches sont interdits. Les balles utilisées en compétition sont des balles en Plastiques 40+.**

Pour la raquette, 3 éléments sont désormais indispensables :

La raquette doit avoir un revêtement rouge et l'autre noir

Les revêtements BACKSIDE (adhérent initialement) doivent être adhérents. S'ils n'adhèrent plus du tout, le joueur n'est plus autorisé à jouer avec. Les caractéristiques initiales des revêtements sont faussées.

Le joueur, s'il le souhaite, pourra se fournir en ANTI TOP (revêtement lisse) étudié en la circonstance.

Seul le matériel (colle, revêtements...) autorisé est réglementaire.

Composition des divisions.

En poule de 7 ou 8 équipes, il est interdit de disposer de trois équipes de la même association dans la même division. Si le problème se pose, ce sera aux responsables de la commission sportive de trancher afin de déterminer les modifications sur les équipes descendantes et montantes de divisions pour le critérium de la saison suivante.



ANNEXES

ANNEXE 1

Cas particulier de qualification pour les play-offs.

Exemple 1

Phase 1 SMR 3

1er Voinsles 1

2nd Longueville 1

...

Phase 2 SMR 3

1er Longueville 1

2nd Faremoutiers 3

...

phase 1 SMR 2

1er Grisy 2

2nd Mouroux 4

...

phase 2 SMR 2

1er Voinsles 1

2nd Mouroux 4

...

Dans le cas présent Voinsles 1 à fait 1er dans deux divisions donc ils participeront au play-off de SMR 2.

Longueville 1 (2nd de phase 1) est donc repêcher pour le play-off en SMR 3.

En phase 2, Longueville 1 (déjà qualifier) finit 1er de SMR 3, donc Faremoutiers 3 est repêcher.

Play-off SMR 3 :

Repêcher de phase 1 : Longueville 1

Repêcher de phase 2 : Faremoutiers 3

Play-off SMR 2:

Qualifier de phase 1 : Grisy 2

Qualifier de phase 2 : Voinsles 1

ANNEXE 2

Cas d'une équipe dont un ou plusieurs joueurs ont un classement supérieur à 6 en descends en SMR 5, les joueurs sont tous autoriser à jouer.

Exemple :

En phase 1 Mouroux 6 (Classement des joueurs 5 5 7 8) descend de SMR 4 vers la SMR 5 .

La commission sportive n'empêchera aucun des joueurs de l'équipe à participer.

La règle imposant les classements 5 et 6 seul avec un seul 6 maximum (cf article 15 du règlement) n'est donc pas applicable en 2nd phase.

